

La République du Centre, 29 octobre 2014

## → VU DE LA MAJORITÉ GOUVERNEMENTALE



**Jean-Pierre Sueur**

Sénateur du Loiret

« Beaucoup de maîtrise financière ; la Cour des comptes ne réclame rien d'autre aux collectivités locales. Or, ce qui m'a inquiété ces dernières années, c'est une inflation excessive dans les frais de fonctionnement des intercommunalités. Lorsque l'on mutualise, quand une compétence quitte la commune pour l'agglomération, cela ne doit pas entraîner des frais supplémentaires. Bien au contraire puisqu'il s'agit de rationaliser (...) A Orléans, du temps

du Sivom (usine de traitement des ordures ménagères, tram, station d'épuration de 400.000 habitants à La Chapelle, pont sur la Loire), on a géré les services de l'agglomération avec une trentaine de personnels. Aujourd'hui, il y a bien sûr des compétences supplémentaires, mais l'effectif est bien plus conséquent » (N.D.L.R. : 540 personnels pour l'ensemble des services actuellement à l'agglomération d'Orléans).

Jean-Pierre Sueur invite à éviter les doublons entre collectivités, « cela vaut pour l'État et les régions. Que chacun ait sa tâche à accomplir ». Il relève par ailleurs que les charges des collectivités ne sont pas liées à leurs ressources. Pour les dotations de l'État (DGF), le sénateur considère que la part de la péréquation se devrait d'être plus importante.